



Les éthylotests anti démarrage, qui existent déjà, sont encore loin de se substituer aux contrôles policiers. / Photo AFP

MOUCHARDS ET ÉTHYLOTESTS DANS LES VOITURES

Sur les cinquante propositions de départ, seules quatre sont finalement retenues par le CNSR pour être présentées au ministre Manuel Valls. Ainsi,

> Des boîtes noires dans les véhicules
C'est sans doute la mesure la plus forte demandée par le Conseil national de la sécurité routière. Celui-ci recommande l'installation d'enregistreurs de données routières à bord de toutes les voitures. De tels dispositifs sont pour l'instant cantonnés aux transports en commun civil comme les trains et les avions. Embarqués dans les voitures, ils pourraient ainsi conserver les données de routes 30 secondes avant le choc et jusqu'à 15 secondes après. Des informations qui pourraient se révéler précieuses pour les enquêtes judiciaires. Mais qui pourraient aussi être utilisées par les compagnies d'assurances dans le cadre de l'indemnisation des victimes. Cette préconisation rejoint en tout cas les préoccupations

de Bruxelles. En effet, l'Europe étudie depuis plusieurs mois une directive qui en généraliserait l'installation dans ses véhicules à partir de 2015.

> Les éthylotests antidémarrage
La mesure existe déjà, notamment dans les bus de transports publics. Depuis 2011, elle est même autorisée dans les véhicules des conducteurs déjà condamnés pour état d'ivresse. Mais cette mesure est faiblement appliquée, « en raison du faible nombre d'installateurs agréés en France ». À partir de là, le CNSR préconise que cette obligation des éthylotests antidémarrage soit réellement généralisée à tous les véhicules des personnes déjà condamnées. Mais le vote du Conseil ne résout pas le problème du nombre d'installateurs agréés pour leurs installations.

Le passage dans les interfiles pourrait être expérimenté pour les deux roues

> Les remontées des files par les deux-roues.

Les motards le font déjà, mais là, ce serait légal... Les sages du CNSR proposent de mener une expérimentation de deux ans sur le passage des deux roues entre les voitures lorsque les axes routiers sont fortement perturbés. Celle-ci concernerait des portions d'autoroutes embouteillées, notamment sur le périphérique parisien. La vitesse des motards y serait alors limitée à 50 km/h, afin d'y assurer une certaine sécurité.

> Une Journée pour toutes les victimes.

Le gouvernement réfléchit à la mise en place d'une journée pour toutes les victimes. Celle-ci serait évidemment dévolue aux familles qui ont été touchées par un accident de la route. Mais elle serait aussi généralisée à toutes les victimes, que ce soit

d'accidents (route, domestique, etc.), d'attentats, de conflits, ou autre. Si la mesure perd de sa symbolique, elle permettrait en tout cas une prise de conscience et une meilleure sensibilisation du grand public sur les conséquences des accidents.

> Mais pas de baisse de la limitation de vitesse pour l'instant...

C'était la mesure la plus attendue, mais elle est repoussée pour après les municipales de 2014 : la baisse de la limitation de la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires ne sera pas proposée à Manuel Valls. Celle-ci ne concernerait que les axes routiers du réseau secondaire non séparés par des glissières de sécurité. Elle permettrait pourtant d'épargner « 350 à 400 vies » chaque année si elle s'appliquait sur l'ensemble du réseau concerné, et « 210 à 240 vies » si elle n'était mise en place que dans les zones les plus dangereuses.

Si vous lisez cet article sur le journal électronique, cliquez sur l'image pour voir une infographie.

GARE AUX DÉPASSEMENTS

En matière d'accidentologie, la justice continue d'inspirer la sécurité routière. Ainsi, une décision de justice de la cour de cassation rendue hier pourrait bien servir de précédent pour les compagnies d'assurances. Celle-ci concerne un automobiliste qui avait entrepris un dépassement dangereux. Celui-ci s'était rabattu avant, mais hélas trop tard pour éviter l'accident. Jugeant que le dépassement avait été pris sans précaution — une voiture arrivait en sens inverse — la justice a privé le conducteur d'indemnisations par les assurances. Avis aux imprudents.

réactions Ils disent ce qu'ils pensent des recommandations du Conseil national de la sécurité routière.

« RAS-LE-BOL DE CETTE RÉPRESSION ! »



Eric de Caumont, avocat spécialisé dans la défense des automobilistes.

Pensez-vous qu'une boîte noire embarquée dans une voiture, mesure préconisée par le Conseil national de la sécurité routière, soit une bonne chose ?

Toute mesure qui va dans le sens de toujours plus de répression est insupportable. Si cette boîte noire ne s'avère être qu'un flitage permanent il en est hors de question. Je suis opposé à l'obligation. Il faut d'abord avoir recours au volontariat. Les automobilistes en ont ras le bol de cette répression continuelle et de ce manque de vision d'ensemble en matière de lutte contre l'insécurité routière. Ça fait quarante ans que nous vivons une politique répressive sur les routes et cela se révèle finalement assez inefficace au regard du nombre de morts toujours élevé.

Si cette boîte noire est réellement un appareil qui permet une analyse des multicauses d'un accident alors pourquoi pas. Mais, visiblement, ce n'est pas le cas. Ce mouchard n'indi-

querait que la vitesse et le freinage au moment de l'accident. C'est tout simplement stupide et peu en rapport avec la réalité d'un accident qui est toujours la conjonction de plusieurs éléments. Il serait plus pertinent d'avoir recours à la vidéo. Une caméra embarquée avec un angle à 180° permet d'en savoir vraiment plus sur le déroulement et les causes d'un accident. Ça montrerait aussi la fa-

çon dont certains dépositaires de la force publique se comportent avec les automobilistes. Je pense que ces policiers qui font du zèle auraient plus de retenue. **Le Conseil recommande aussi une baisse de la vitesse, de 90 à 80 km/h, sur le réseau secondaire non doté de barrière centrale séparatrice de sens de circulation. Est-ce, selon vous, un bon moyen de faire chuter le**

nombre de morts sur les routes ?

Les politiques et les personnes en charge de la sécurité routière ont toujours l'obsession de la vitesse. Il leur faudrait vraiment une cure de désintoxication. Pour vérifier que les automobilistes respectent bien cette nouvelle limitation on installera alors, comme toujours, de nouveaux radars. Il n'y a que le fric qui semble intéressé l'État dans cette affaire.

Les éthylotests antidémarrage devraient se généraliser auprès des conducteurs ayant été contrôlés avec une alcoolémie délictuelle.

Pourquoi pas. La pertinence de cette mesure dépendra de celle de cet éthylotest. Il faudra que cet appareil demande à nouveau au conducteur, une dizaine ou une quinzaine de minutes après le démarrage, de souffler à nouveau. Sinon, quel qu'un pourra démarrer votre véhicule à votre place même si vous êtes seul et à vous la route. On peut aussi envisager de coupler cet éthylotest à une reconnaissance faciale. Ce système pourrait alors être une alternative à certaines peines comme la perte de permis de conduire pour ceux qui ont besoin de leur voiture pour travailler.

Reuethil par Guillaume Atchoua